

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2011

DCM N° 11-06-30-30

Objet :Etude pré-opérationnelle et dispositif opérationnel d'amélioration de l'habitat privé sur le quartier de Borny

Rapporteur : Mme KAUCIC, Adjoint au Maire

En 2010, le GIP-GPV a confié à l'ARIM Lorraine (association de restauration immobilière) une étude préalable portant sur l'ensemble des copropriétés de Metz-Borny car si le projet de rénovation urbaine a permis de profondes restructurations urbaines et sociales, le parc de logements publics étant en pleine rénovation, il convenait de mesurer le dysfonctionnement signalé de certaines copropriétés privées.

Il résulte de cette étude que sur trente-cinq copropriétés recensées, sept sont en difficultés : fragilité financière et travaux à engager. De nombreux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs sont affectés par des difficultés dont l'ampleur et la multiplicité rendent nécessaire une intervention publique.

L'ARIM Lorraine préconise la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « copropriété dégradée » qui constituera le cadre approprié pour traiter ces copropriétés afin qu'elles retrouvent un fonctionnement pérenne, une situation financière assainie et la réalisation des travaux nécessaires.

Au-delà de la phase préalable, il convient d'engager une étude pré-opérationnelle qui permettra de préciser les conditions de mise en place de l'opération, une connaissance approfondie de chaque copropriété mais aussi de caler les objectifs quantitatifs et qualitatifs ainsi que les engagements de chaque partenaire et signataire de la convention d'opération. Le coût de cette étude estimé à 40 000 € TTC sera subventionné à hauteur de 50% HT par l'Anah.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU l'étude sur les copropriétés du quartier de Borny de l'ARIM Lorraine remise le 26 octobre 2010,

VU l'arrêté du 2 février 2011 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat

VU le projet de cahier des charges de l'étude pré-opérationnelle ci-annexé

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt général de favoriser une action pour les logements du parc privé de la Ville de Metz et notamment les propriétaires occupants modestes en cohérence avec l'opération de renouvellement urbain engagée à Metz-Borny

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE** mettre en œuvre l'étude susvisée d'un montant estimé de 40 000 € TTC, et de lancer les consultations correspondantes
- **DE** solliciter des subventions de l'Agence nationale de l'habitat pour la mise en œuvre de cette opération
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'étude pré opérationnelle et toutes autres pièces administratives nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Isabelle KAUCIC
Adjointe au Maire

Service à l'origine de la DCM : Mission Habitat et Logement

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 1.1

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Décision : ADOPTÉE

Pour : 53 Contre : 0

Dont excusés : 15